



Foyer Culturel et de Loisirs

Maison des Associations

3 rue du colonel Beltrame 91490 Milly-la-Forêt

Tel 01 64 98 88 46

E-mail foyculturel.milly@free.fr

Site www.foyculturel.milly.free.fr

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2022

Présents/pouvoirs : 20 présents ont élargé, 12 pouvoirs sont enregistrés.

Mme Violaine Papi, présidente du Foyer Culturel, ouvre la séance à 20 h 30.

Ordre du jour:

1) Approbation du procès-verbal de l'AG du 24 novembre 2021 :

Après lecture et sans remarque particulière, le PV de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport moral de la présidente :

L'année écoulée, année de reprise après covid, s'est plutôt bien déroulée avec un retour progressif des adhérents. Deux événements sont à souligner :

- le **déménagement** des locaux au sein de la nouvelle Maison des Associations qui a nécessité beaucoup de travail, d'investissement et d'argent. L'installation est globalement satisfaisante dans des locaux plus confortables, moyennant quelques récriminations, notamment la fermeture durant le mois d'août avec changement des serrures. La Présidente exprime le vœu d'une nette amélioration des relations avec la mairie. La transmission du planning d'occupation de la Maison des Associations par la mairie serait très utile afin de mieux gérer les demandes de créneaux.

- les **journées « portes ouvertes »** qui ont connu un franc succès avec pique-nique, démonstrations de danses et expo de peintures et arts plastiques.

3) Rapport d'activité des ateliers :

Quelques faits marquants :

- l'atelier photo qui a travaillé sur une exposition à Dannemois et sur une expo au Moustier en mars ;
- la création de deux nouveaux ateliers « danse traditionnelle » (huit heures de danse par mois) avec des nouveaux adhérents à chaque séance, et « musique traditionnelle » (une fois par mois) ;
- pour les randonnées tout va bien. On note la création d'une nouvelle randonnée le mercredi avec une quinzaine d'adhérents ;
- les ateliers de scrabble (scrabble classique et duplicate) enregistrent une augmentation de leurs effectifs ;
- l'atelier « vitrail » avec une exposition remarquée au Moustier ;
- le yoga, atelier reparti de zéro avec le départ de Mme A. Bailly, recense maintenant 25 adhérents ; un nouvel atelier « relaxation/méditation a été créé ;
- l'anglais, la dentelle, les arts plastiques fonctionnent bien avec nombre de nouveaux adhérents.

4) Présentation des comptes et rapport financier de l'exercice 2021/2022 :

Le résultat de l'exercice 2021/2022 est globalement satisfaisant (nouveaux ateliers...) mais en réduction par rapport à l'année précédente.

Les ressources s'élèvent à 32 699 € pour un montant de dépenses de 40 238 € soit un déficit de 7 538 €. Cette situation s'explique (cf. documents financiers en annexes) notamment par l'achat de mobilier suite au déménagement (étagères, frigo...), d'un ordinateur, de matériel pour le scrabble et le yoga. Il convient de souligner :

- les charges liées à la régularisation d'URSSAF (5 679 €), à cause des prélèvements non effectués pendant la Covid.
- la diminution de la subvention municipale.

Par ailleurs, la pandémie nous a conduits à rembourser les adhérents de certains ateliers (1 905 € au total).

Le déficit enregistré est heureusement amorti par la situation excédentaire de la trésorerie : de + 52 139 € au 31.12.2021, à + 44 780 € au 31.12.2022.

5) Approbation des comptes 2021/2022 :

Approbation de l'AG à l'unanimité.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'association et des comptes de l'exercice 2021/2022 :

L'AG donne quitus aux administrateurs à l'unanimité.

7) Présentation et approbation du budget de l'exercice 2022/2023 :

Le budget prévisionnel 2022/2023 s'établit en équilibre à 44 750 €. Il fait apparaître :

- en charges de structure : 16 500 € en ressources (dont 10 000 € de subventions) et 13 800 € en dépenses. Les représentants de la mairie soulignent que la future subvention municipale est subordonnée à la décision d'une commission visant à revoir les critères d'attribution. On note le retour en salariés de quelques animateurs ;

- concernant les activités des ateliers : 27 800 € en ressources et 30 200 € en dépenses sont inscrites au budget.

Un projet de bal traditionnel est envisagé : la date reste à fixer avec les animateurs de l'atelier sur janvier ou février. Cette manifestation prévoit un bal et un buffet campagnard. Le montant de l'entrée est fixé à 10 euros pour les adhérents, 15 euros pour les autres.

La municipalité souhaite plus de communication sur les activités du foyer dans les supports municipaux et départementaux.

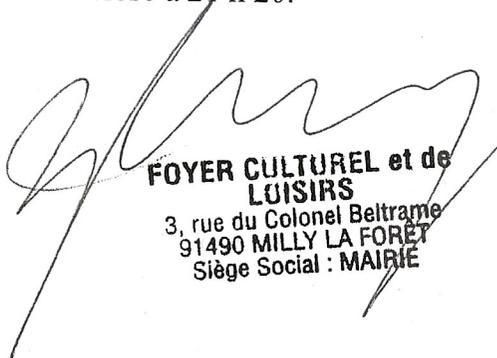
Une exposition est en préparation autour de la vie des femmes qui se tiendra du 4 au 12 mars 2023 (dates à confirmer) à l'occasion de la journée des droits de la femme du 8 mars 2023.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2022/2023 est adopté à l'unanimité.

8) Questions diverses :

- il convient de réfléchir à une réduction nécessaire de la consommation d'eau dans les toilettes ;
- danse traditionnelle : le dimanche les panneaux séparant les deux salles ne sont pas toujours ouverts ce qui oblige les animateurs à mobiliser l'astreinte.

En l'absence de questions, l'Assemblée Générale est close à 21 h 20.


**FOYER CULTUREL et de
LOISIRS**
3, rue du Colonel Beltrame
91490 MILLY LA FORÊT
Siège Social : MAIRIE